

BULLETIN D'ADHESION

Association Agglomération Rouen Rive Sud (A2RS)



Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée, ses textes d'application et de l'ordonnance n°2121-584 du 12 mai 2021 relative aux CPTS

L'association est domiciliée : Maison médicale Armstrong 8 rue Neil Armstrong 76120 LE GRAND QUEVILLY

Informations personnelles (si l'adhérent est une personne physique) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : __/__/----

Profession :

Adresse personnelle :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

E-mail :

Adhésion en ligne



Informations professionnelles (si l'adhérent est une personne morale) :

Raison sociale :

N° SIREN :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Adhésion en ligne



Je certifie vouloir adhérer à l'association A2RS

De ce fait, je reconnais l'objet de l'association et accepte de suivre le règlement intérieur. Je suis pleinement informé des droits et des devoirs des membres de l'association et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Le montant de la cotisation est de 0 euro pour l'année 2023

Fait à :

le : __/__/----

Signature de l'adhérent

La CPTS A2RS est adhérente à l'APSAR+ qui s'occupe de faire le lien entre toutes les CPTS de la Métropole de Rouen. A ce titre, vos coordonnées lui seront transmises afin que vous puissiez suivre son activité et bénéficier de ses services. Vous pouvez vous y opposer par mail: cptsrivesud@gmail.com

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'A2RS ou bien l'APSAR+ s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales ; Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.